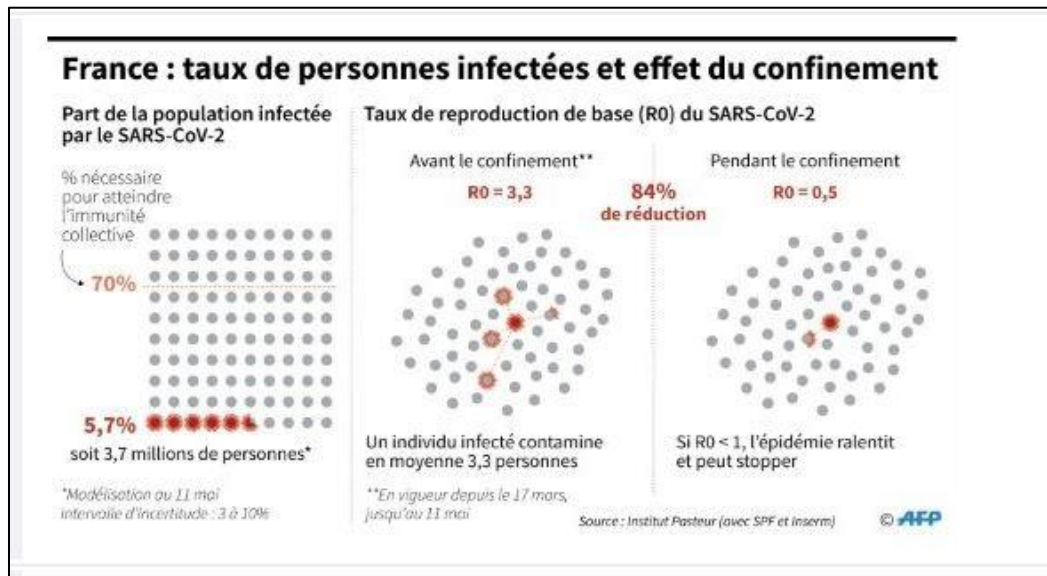


Covid19 Le déconfinement

Mise à jour du 9 mai 2020

1. Préambule

L'épidémie au SRAS-CoV-2 (Covid19) enregistre, depuis quelques semaines en France, une diminution du nombre de personnes contaminées et de patients entrant en réanimation. En l'absence de moyens suffisants et de traitement curatif autorisé, le confinement a été la principale ligne de conduite pour ralentir la progression du virus sur notre territoire.



Les résultats observés ont permis d'envisager un assouplissement de ce dispositif qui repose sur le **déconfinement** à partir du 11 mai 2020 (stade 4 de l'épidémie) : **à partir de cette date, la population est autorisée à circuler sans attestation de déplacement dérogatoire dans un périmètre de 100 Km, au maximum ! [voir plus loin l'organisation de la vie quotidienne !]**. Au-delà, l'attestation reste obligatoire.

Cette nouvelle donne obéit à deux impératifs contradictoires :

- ° nécessité impérieuse de reprendre l'activité économique pour éviter un effondrement de nos entreprises et de l'emploi,
- ° obligation de maintenir des mesures de protection sanitaire afin de protéger la population et empêcher un rebond de la maladie.

Je vais vous présenter l'ensemble des dispositifs envisagés puis leur mise en œuvre adaptée en fonction des régions et des enjeux considérés. En tout état de cause, ce **déconfinement sera progressif et tiendra compte d'indicateurs** (par exemple taux de nouveaux cas, capacités d'accueil régionales en réanimation, facilité d'accès aux tests ; ces indicateurs seront régulièrement mesurés afin de s'accorder avec l'évolution...).

2. L'ensemble du dispositif de déconfinement

Le déconfinement n'est en aucune manière le retour à la situation que nous avons connue avant l'épidémie. Il est impératif d'observer les mesures de protection qui ont été définies pour cette nouvelle période. Sa réussite repose intimement sur notre comportement et sur notre civisme. **Nous devons apprendre à continuer à vivre avec le virus jusqu'à sa disparition totale ou jusqu'à la mise au point d'un traitement curatif ou préventif efficace et accessible.**

Pour cela, trois axes :

- ° Protéger, d'abord.
- ° Tester, ensuite.
- ° Isoler, enfin.

2.1. Première étape : Protéger => les masques et les autres mesures de protection sanitaire

2.1.1. Les masques

Les différents types de masques

- ° Selon la forme : bavette à plis ou en bec de canard ou encore coque enveloppante. La forme a peu d'importance mais doit bien envelopper le bas du visage, du nez au menton,
- ° Selon le système d'attache : attaches à nouer ou élastiques passant derrière les oreilles ou la tête [NDLR : à titre personnel, je trouve que le système avec élastiques passant derrière le pavillon de l'oreille est plus facile à mettre et à enlever]
- ° Selon le niveau de protection : masques en intissé soit des masques chirurgicaux (qui réduisent+++la projection de gouttelettes contaminantes par le porteur => pour les malades et certains intervenants), soit des masques FFP2 (qui évitent la projection de gouttelettes mais protègent également son porteur d'inhalations contaminantes => pour les soignants au contact de malades Covid19 positifs) ou bien masques barrière, le plus souvent en tissu et réutilisables => pour l'ensemble de la population.

Caractéristiques des masques barrière


Les masques barrière doivent répondre aux normes AFNOR ou ANSM. Ils peuvent être fabriqués de façon artisanale ou de façon industrielle par des entreprises reconverties capables de répondre à une large demande.

Il existe sur internet de nombreux patrons et tutos pour leur fabrication. Ils comportent le plus souvent trois couches de tissu : une couche extérieure et une couche intérieure plaquée contre le visage, toutes deux en coton, ainsi qu'une couche intermédiaire placée entre ces 2 couches ; celle-ci sera en étoffe serrée de viscose ou de polyester (molleton fin ou polaire fine). Il ne doit pas y avoir de "petits trous de lumière" lorsqu'on regarde le jour au travers de l'ensemble ainsi monté.

COVID-19: règles pour les masques à faire soi-même

Conseils des Centres de contrôle et de prévention des maladies (CDC, Etats-Unis)

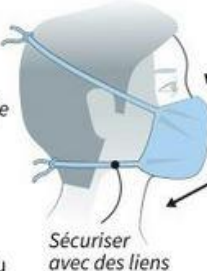
CONCEPTION DE BASE



Carré ou rectangle de coton (peut être découpé d'un tee-shirt)

- ◆ Nécessite plusieurs couches de tissu
- ◆ Doit permettre une respiration aisée
- ◆ Doit être lavé en machine et séché sans dommage ni changement de forme


COUVRIR LE VISAGE



Ajuster bien et confortablement sur le visage

Sécuriser avec des liens

ENLEVER ET NETTOYER EN SÉCURITÉ



Ne pas toucher les yeux, le nez ou la bouche

Se laver les mains immédiatement

- ◆ Laver le masque régulièrement à la machine
- ◆ La stérilisation n'est pas nécessaire

QUAND LE PORTER

- ◆ En public, là où la distanciation sociale peut-être problématique (ex : un supermarché)
- ◆ Pour éviter aux porteurs du virus asymptomatiques de le transmettre


QUI NE DOIT PAS LE PORTER

- ◆ Les enfants de moins de 2 ans
- ◆ Toute personne ayant des difficultés respiratoires
- ◆ Toute personne inconsciente ou pas en mesure d'enlever le masque sans assistance

CE QU'IL NE FAUT PAS PORTER

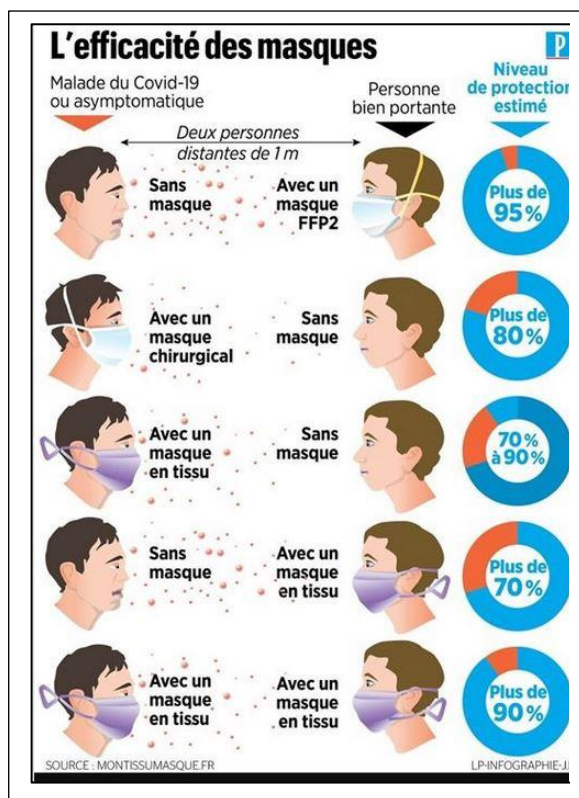
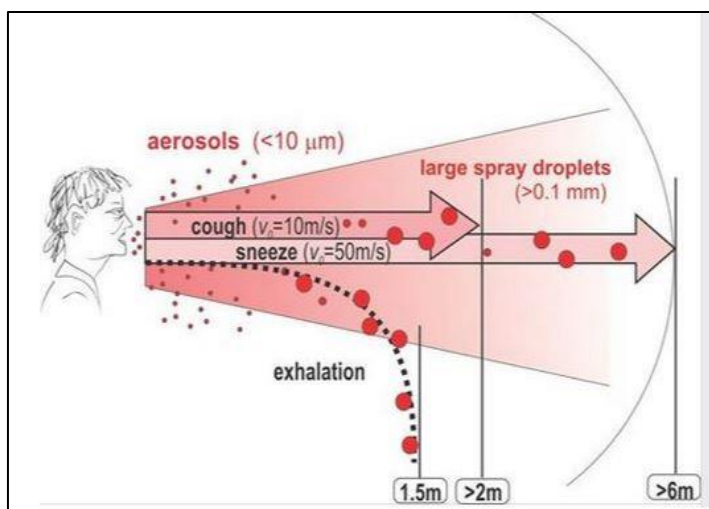
- ◆ Masque chirurgical
- ◆ Masque FFP2 ou N95

Réservés aux soignants



© AFP Source: CDC

Ces masques ne garantissent pas une filtration totale de l'air inspiré ni expiré mais, lorsqu'ils sont portés par **l'ensemble de la population**, ils réduisent considérablement et le risque de contagion et la quantité d'inoculum viral reçu. D'où **l'intérêt de porter un masque pour se protéger et protéger les autres**.



Conditions d'utilisation des masques

! Le port du masque barrière se substitue au confinement. Il est obligatoire dans certaines circonstances ; il est vivement conseillé en outre toutes les fois que les mesures de distanciation sociale seront difficiles à observer.

Le masque est obligatoire :

- ° dans les transports en commun,
- ° dans transports inter régionaux,
- ° dans les avions,
- ° dans les taxis et VTC en l'absence de protection chauffeur/passager,
- ° dans les crèches, masque obligatoire pour le personnel,
- ° dans les collèges.

Il peut être rendu obligatoire pour certains professionnels en fonction de leur poste de travail, ainsi que chez les sujets contact [\[voir plus loin !\]](#)

Le masque vivement est conseillé : dans les commerces et les grandes surfaces pour le personnel et la clientèle, de même que chaque fois que vous serez à proximité d'autres personnes dans les lieux publics et privés. Certains commerçants peuvent le rendre obligatoire pour accéder à leur magasin.

Il n'est pas conseillé de le portez pas en continu plus de quatre heures ! Quoiqu'il en soit, son usage répond à des règles strictes. [\[voir l'affichette ci-après et surtout les recommandations détaillées sur le bon usage en annexe !\]](#)

Ces recommandations sont susceptibles d'être modifiées selon l'évolution.

Bien **ajuster** son **MASQUE** pour **se protéger**



1 Repérer le haut
(barrette nasale).



2 Passer les élastiques
derrière la tête, de part
et d'autre des oreilles.



3 Vérifier que le masque
couvre bien le menton.



4 Ajuster le masque
en pinçant la barrette
sur le nez.



5 Tester l'étanchéité:
couvrir le masque
avec une feuille
en plastique et inspirer;
le masque doit se plaquer
sur le visage.



6 Après usage,
retirer le masque
par les élastiques.

2.1.2. Les autres mesures

! Le port du masque ne nous exempte pas de continuer à observer toutes les autres mesures barrières : lavage de mains (plusieurs fois par jours) et distanciation sociale (respectez les distances de sécurité, éviter les regroupement ou attroupements...) en particulier.

Il faut éviter la propagation du virus :

- ° se laver soigneusement les mains avec du savon ou avec un soluté hydroalcoolique (SHA). **Voir l'illustration !**



- ° ne pas se serrer la main ni s'embrasser pour se saluer,
- ° utiliser des mouchoirs jetables,
- ° éternuer ou tousser dans son coude,
- ° quant aux surfaces, elles peuvent être nettoyées avec une solution d'hypochlorite de sodium (eau de Javel) à 0,1 %, ou désinfectées aux composés organochlorés à 0,1 %, aux iodophorés à 10 %, à l'éthanol à 70 % et au glutaraldéhyde à 2 %, aux composés d'ammonium quaternaire à 0,04 % et aux dérivés phénoliques. Pour nettoyer les téléphones, soyez prudents ! Débranchez-les avant nettoyage et utilisez une lingette imbibée d'alcool isopropylique à 70% sur les "surfaces non poreuses" ou une lingette désinfectante de marque Clorox® (ne pas appliquer de spray, d'eau de Javel ou de produit abrasif sur l'appareil) !

Il est impératif de respecter la distanciation sociale [voir détail en annexe !] :

- ° ne pas se serrer la main ni s'embrasser pour se saluer,
- ° observer une distance de sécurité d'au moins un mètre avec un interlocuteur ou dans les files d'attente. Oui, même dans la rue il faut observer les distances de sécurité !
- ° pas de rassemblement de plus de 10 personnes,
- ° pas de sortie au restaurant, café, en boîte de nuit, au cinéma, au théâtre, ni pour assister à des spectacles ou aller faire de la gym en salle...,
- ° "dématérialiser" ses contacts en utilisant tous les moyens pour communiquer ou travailler à distance !

COVID -19

CORONAVIRUS, POUR VOUS PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES

Adoptez les 10 gestes barrière

	Lavez-vous très régulièrement les mains, toutes les heures avec de l'eau et du savon ou utilisez une solution hydro-alcoolique.		Évitez de serrer la main et de faire la bise.
	Couvrez-vous la bouche et le nez avec un mouchoir en cas d'éternuement.		Ne prêtez pas les objets de la vie quotidienne (brosse à dents, téléphone...). Ne partagez pas la nourriture, les couverts, les ustensiles de cuisine.
	Utilisez un mouchoir à usage unique, jetez-le dans une poubelle fermée et lavez-vous les mains.		Nettoyez régulièrement les objets et appareils que vous touchez (téléphone, poignée de porte).
	Sans mouchoir, tousssez ou éternuez dans le pli du coude (pas dans vos mains).		Maintenez une distance d'au moins un mètre avec les autres personnes qui toussent ou qui éternuent.
	Évitez de vous toucher le visage, le nez, les yeux et la bouche. Ce sont des portes d'entrée pour les virus et nos mains leurs transports en commun.		Restez chez vous si vous ne vous sentez pas bien. En cas de fièvre, de toux et de difficultés respiratoires, contactez le SAMU (15).

Vous avez des questions sur le coronavirus ?

GOVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS
0 800 130 000 (appel gratuit)

Et pour les courses, adoptez les bons gestes :

- ° se laver les mains avant de sortir,
- ° respecter la distance sociale préconisée : rester à 1 mètre des gens qui m'entourent,
- ° ne pas se toucher le visage lorsque l'on fait ses courses,
- ° se laver soigneusement les mains en rentrant à la maison,
- ° pour les produits frais, retirer les suremballages (cartons...) quand cela est possible,
- ° nettoyer les produits frais avec un essuie-tout humide et les ranger immédiatement au réfrigérateur,
- ° pour le reste des courses, passer un essuie-tout humide quand cela est possible (conserves, bouteilles...) et laisser de côté les produits pendant trois heures,
- ° laver les fruits et légumes à l'eau claire et essuyer avec un essuie-tout,
- ° se laver les mains soigneusement après avoir rangé les courses.

2.2. Deuxième étape : Tester => test PCR et tests sérologiques

C'est le deuxième volet après celui dédié à la protection que nous venons de voir.

Quels types de test ?

Il y en a deux actuellement :

- ° le test moléculaire PCR qui dépiste la présence ou non de fragments d'ARN viral (càd du virus) chez la personne testée. Il se fait sur prélèvement nasal ou pharyngé,
- ° les tests sérologiques qui détectent la présence ou non d'anticorps spécifiques chez la personne testée (càd d'une réaction immunitaire présente et/ou passée suite au développement du virus dans l'organisme). Ils se font sur prise de sang.

Tests pour le Coronavirus
Principaux tests pour détecter une infection par le SARS-CoV-2

Image : CDC

Pour une infection en cours :

TEST MOLÉCULAIRE

Recherche : des séquences génétiques spécifiques au SARS-CoV-2

Échantillon : prélèvements dans le nez ou l'arrière de la gorge, ou dans un crachat

Au laboratoire : réaction en chaîne de la polymérase (PCR) amplifie des parties du génome pour permettre d'analyser les gènes

Le résultat est positif si 2 gènes spécifiques au SARS-CoV-2 sont détectés

Pour une infection récente :

TEST SÉROLOGIQUE

Recherche : les anticorps produits par le système immunitaire contre le virus

Échantillon : sanguin

Au laboratoire : tests de dépistage des *IgM* et *IgG*, anticorps spécifiques au virus

La présence des deux anticorps montre qu'une personne a été infectée

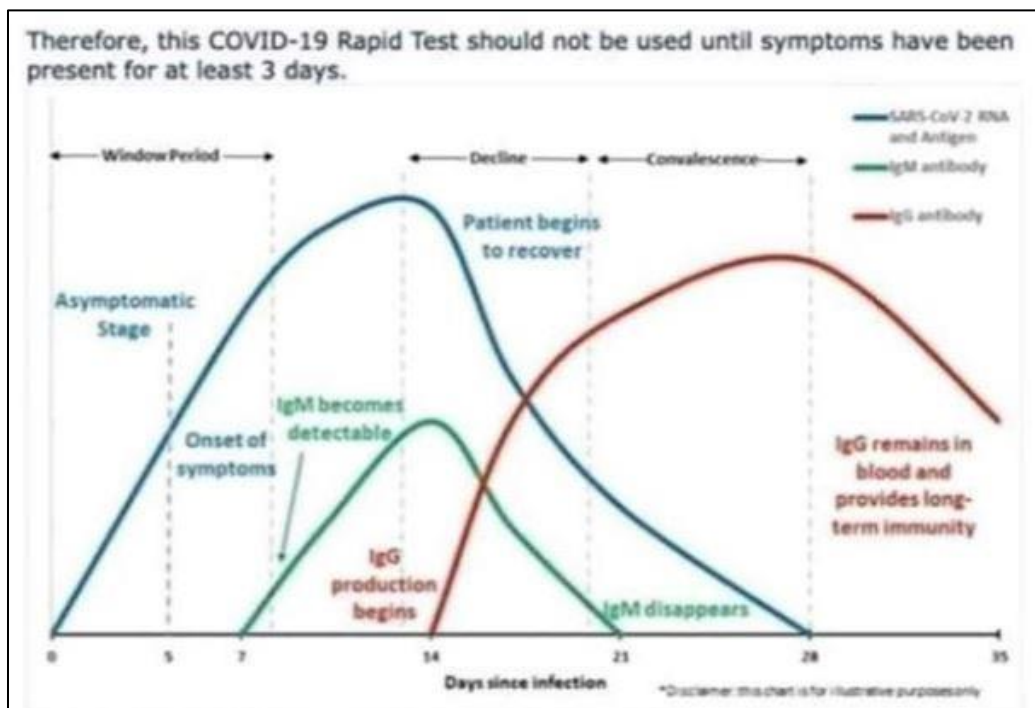
Si seuls des *IgG* sont présents, cela veut dire que la personne se rétablit ou a entièrement récupéré

Image au microscope du 1^{er} cas de COVID-19 aux États-Unis
Virus coloré en bleu

Sources : New Scientist/livescience.com/medicalnewstoday.com

© AFP

Les deux types de test



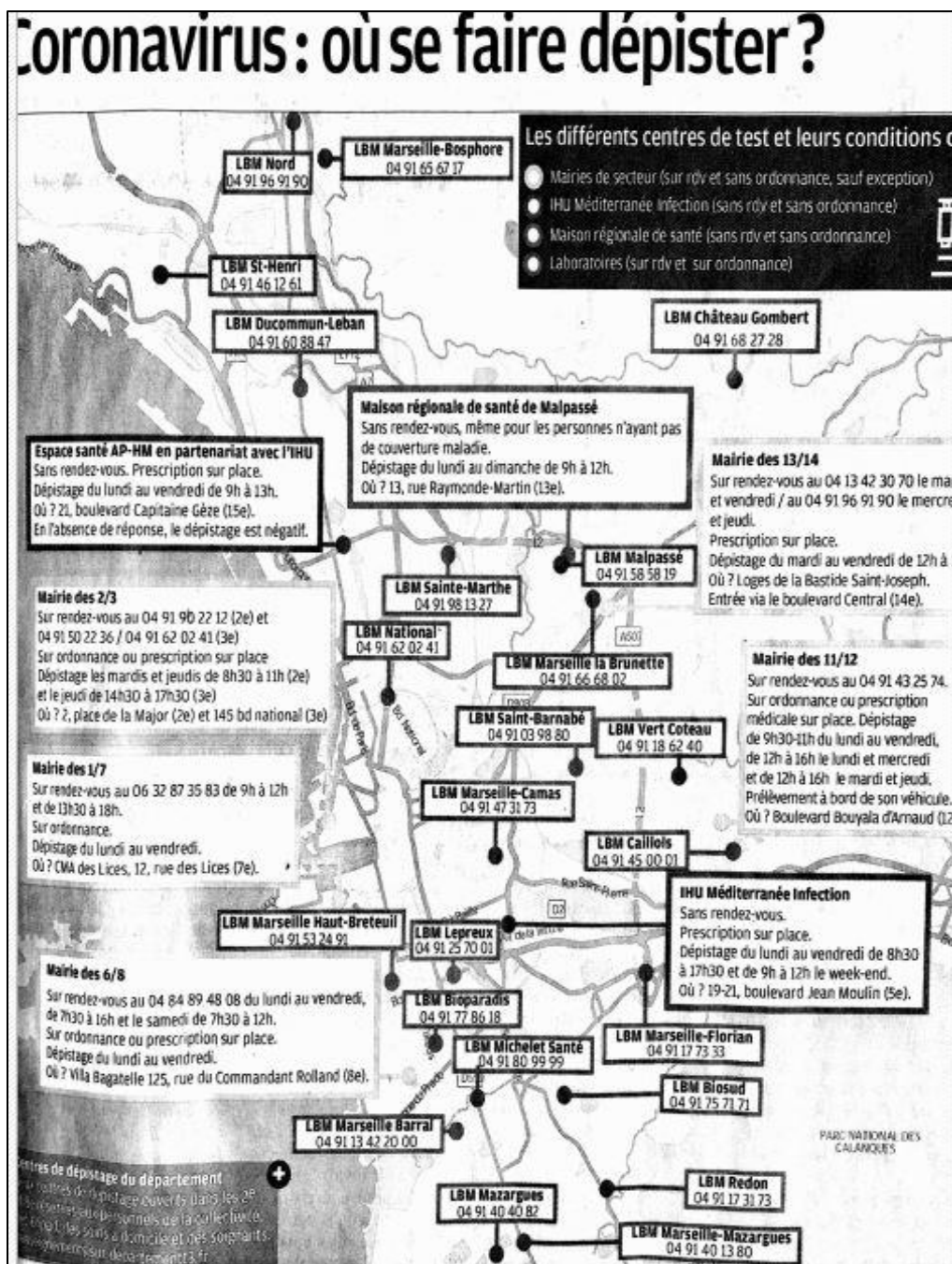
Evolution de l'apparition des anticorps dans le sang en fonction des différentes étapes de la maladie

Comment et pourquoi ?

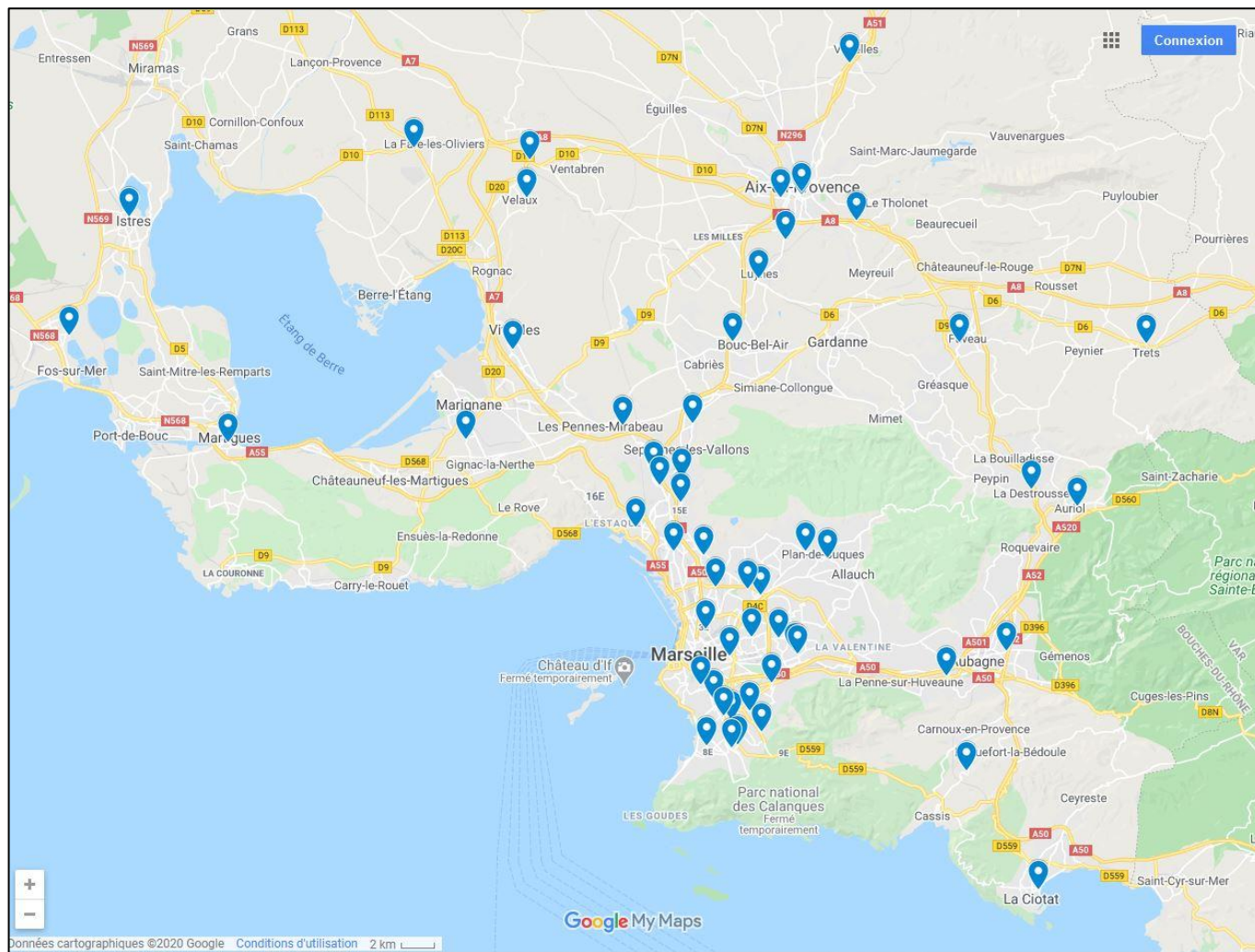
Les laboratoires publics et privés devraient être en capacité de faire 700.000 tests PCR par semaine dès la semaine prochaine. Pourquoi 700.000 ? Parce que c'est le chiffre prévu d'après les modèles mathématiques de prédiction, augmenté d'une marge de sécurité. Selon le cas, ils seront pratiqués sur rendez-vous sur place, voire à domicile, ou en drive, sur prescription médicale. Le test est remboursé à 100 % par l'Assurance Maladie. Notez que les tests PCR, seuls utilisés à ce stade, ne permettent que de savoir si une personne est porteuse, ou non, du virus SRAS-Cov-2 à un instant *t*. En cas de négativité, il faudrait le refaire régulièrement car une contamination ultérieure peut survenir à tout moment. C'est pourquoi il est proposé pour détecter les personnes atteintes du Covid19, avec ou sans signes cliniques évocateurs (cas des porteurs sains), afin de les isoler et de remonter jusqu'aux sujets avec lesquels elles ont été en contact 48 h avant le diagnostic (famille, amis, voisins, collègues de travail...).

Quant aux tests sérologiques, leur fiabilité et leur disponibilité ne sont pas encore suffisantes pour qu'ils puissent être utilisés à grande échelle. On espère qu'elles le seront prochainement ce qui permettra d'identifier les personnes atteintes n'excrétant plus le virus, celles en cours d'immunisation...et celles déjà immunisées.

A Marseille, une cartographie des points de prélèvement possibles a été publiée en date du 25 avril 2020 :



Pour les autres communes, se renseigner auprès de votre médecin ou de votre laboratoire habituel ou sur le site de l'ARS PACA : [https://www.paca.ars.sante.fr/coronavirus-ou-se-faire-depister!](https://www.paca.ars.sante.fr/coronavirus-ou-se-faire-depister)



Site ARS PACA _ Principaux sites de dépistage autour de Marseille (mise à jour 04 mai 2020)

2.3. Troisième étape, enfin : isoler uniquement les porteurs du virus

A cette étape, le médecin reste l'interlocuteur incontournable des patients pour prescrire le test PCR et identifier les « personnes contact ». Il assurera la prescription de masques, la mise en œuvre des mesures d'isolement (avec prescription d'un arrêt de travail le cas échéant), l'évaluation de la situation des personnes habitant dans le même foyer...Il va également enregistrer le dossier du patient, avec son accord, dans une base spécifique appelée « Contact Covid ». **Cette contribution de chaque patient à l'identification des cas potentiels est une étape fondamentale pour enrayer la diffusion du virus et réussir le déconfinement.**

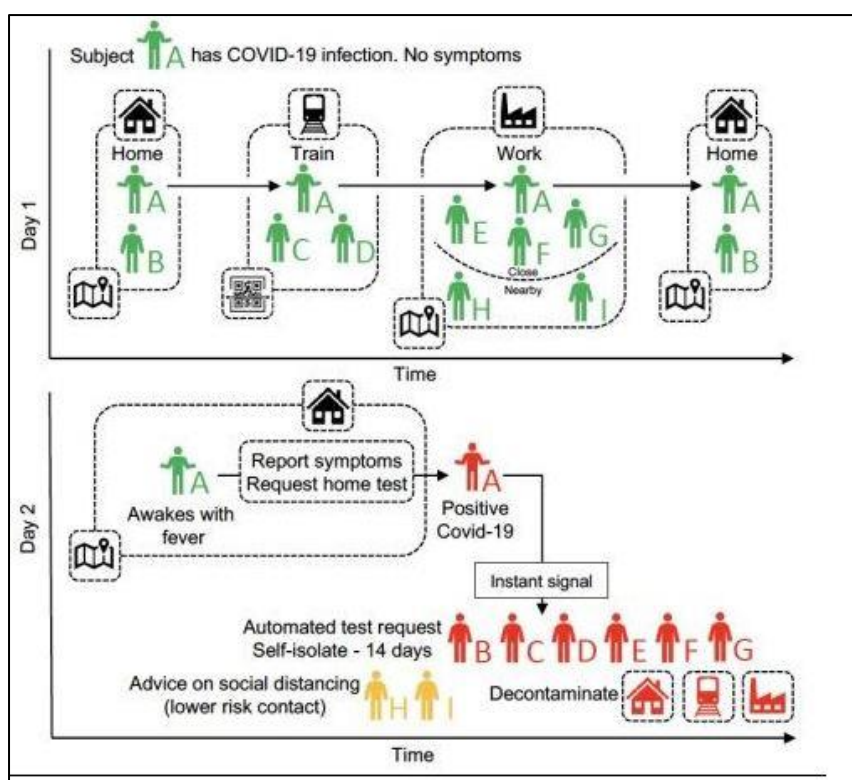
En cas de signes évocateurs d'une atteinte par le Covid19, il faut appeler son médecin sans délai ou, si l'on n'a pas de médecin traitant, le numéro qui permet d'obtenir auprès de l'Assurance Maladie les coordonnées d'un médecin généraliste : 09 72 72 99 09 (service gratuit + prix de l'appel). En cas de difficultés respiratoires, il faut appeler immédiatement le 15.

L'Assurance Maladie, sous l'égide de l'ARS, est de son côté l'interlocuteur de référence pour les « personnes contacts ». Sur la base des informations recueillies, les équipes de l'Assurance Maladie chargées des enquêtes sanitaires se chargeront d'appeler rapidement les personnes contacts. Ces équipes sont composées de personnels médicaux et de personnels administratifs dédiés aux relations avec les assurés ; leurs membres sont soumis au

secret médical ou au secret professionnel. Elles ont vocation à informer les personnes contact de leur potentielle exposition au virus, à vérifier auprès d'elles les informations déjà recueillies par le médecin et à leur délivrer des recommandations sanitaires, notamment concernant le port de masque. Qu'elles présentent, ou non, des symptômes de la maladie, les personnes contact seront invitées à s'isoler et se verront délivrer, si besoin, un arrêt de travail pour couvrir la période où elles doivent rester isolées.

Les personnes contact devront surveiller leur état de santé et respecter toute une série de mesures pour éviter de contaminer leurs proches au cas où elles seraient elles-mêmes déjà infectées par le coronavirus. On peut, en effet, être contagieux 48 heures avant le début des signes. Les personnes contacts doivent faire l'objet d'un test de dépistage qu'elles soient symptomatiques ou non : dès que possible pour les personnes contacts du foyer et les personnes symptomatiques, et 7 jours après le dernier contact avec le cas confirmé pour les contacts non symptomatiques hors du foyer. Ce délai de 7 jours tient compte de la période moyenne d'incubation de la maladie. Le test pourra être fait sans ordonnance et il sera ici aussi pris en charge à 100 % par l'Assurance Maladie.

Selon le résultat, positif ou négatif, du test PCR, des mesures spécifiques à chaque situation seront mises en œuvre.



Modélisation de la conduite à tenir éventuelle en fonction du résultat du test PCR

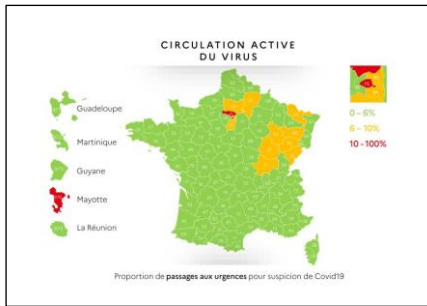
3. L'adaptation du dispositif

L'ensemble des mesures que nous venons de décrire sera appliqué dans le temps de façon progressive, en fonction des particularités régionales et/ou locales et des situations particulières, grâce à l'utilisation d'outils de suivi (indicateurs d'état, indicateurs de processus, cartographie...)

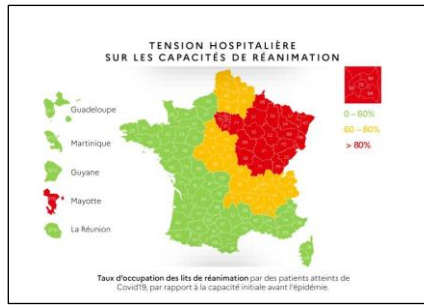
3.1. L'adaptation territoriale

Elle repose sur 3 indicateurs permettant d'identifier les départements où le déconfinement doit être envisagé de façon très prudente et plus restrictive :

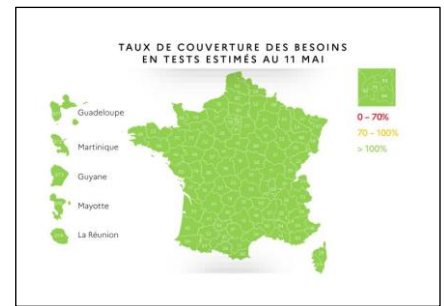
- ° un taux de nouveaux cas d'infection au covid19, témoin d'une circulation toujours active du virus,
- ° des capacités hospitalières régionales tendues en lit de réanimation,
- ° un système local de tests et de détection des cas contact insuffisamment prêt.



Circulation du virus

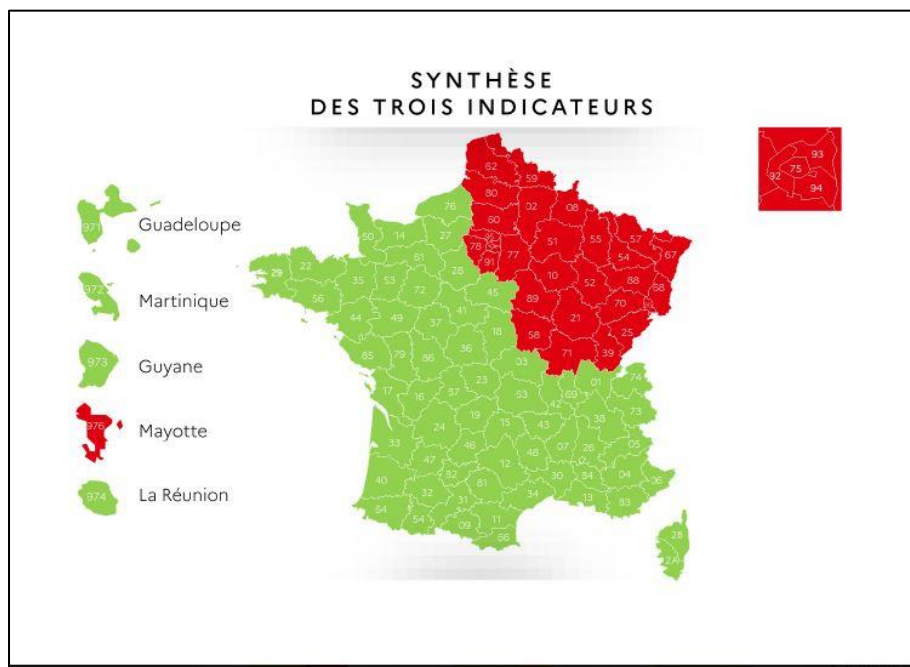


Capacités de réanimation



Tests

La synthèse de ces trois indicateurs permettra d'établir une carte bicolore, actualisée quotidiennement. Elle servira d'instrument de pilotage pour mener à leur terme le déconfinement et la reprise de l'activité.



Cartographie bicolore du déconfinement en date du 07 mai 2020

La carte bicolore actualisée est accessible en utilisant le lien : <https://solidarites-sante.gouv.fr/soins-et-maladies/maladies/maladies-infectieuses/coronavirus/etat-des-lieux-et-actualites/article/indicateurs-de-l-activite-epidemiologique>

3.2. En outre, des règles détaillées sont établies pour répondre à des enjeux prioritaires au niveau national.

Il s'agit de règles de déconfinement adaptées au niveau de chaque département selon le niveau de circulation épidémique, faible ou élevé. Elles concernent :

- ° l'école, Récapitulatif
- ° les entreprises,
- ° les commerces,
- ° les transports,
- ° et la vie sociale.

Je me contenterai simplement de les évoquer dans ce document au moyen de tableaux synthétiques.

ORGANISATION DE LA VIE QUOTIDIENNE


















PLAN DE DÉCONFINEMENT

	Avant le 11 mai	Du 11 mai au 1er juin		Perspectives après le 2 juin →
 ÉCOLES ET CRÈCHES		Départements à circulation épidémique :		
		FAIBLE	ÉLEVÉE	
Crèches	 Accueil des enfants de personnels prioritaires (10 enfants max.)	 Réouverture dans la limite de groupe de 10 enfants (Masques obligatoires pour les personnels)		
Maternelles		 Ouverture Limite de 15 élèves par classe		
Élémentaires		 Ouverture Limite de 15 élèves par classe		
Collèges		 En commençant par 6 ^{ème} et 5 ^{ème} Limite de 15 élèves par classe (Masques obligatoires)		Ouverture en fonction de la circulation de l'épidémie dans le département
Lycées				Décision fin mai sur l'ouverture début juin, en commençant par les lycées professionnels



ORGANISATION DE LA VIE QUOTIDIENNE














PLAN DE DÉCONFINEMENT

	Avant le 11 mai	Du 11 mai au 1er juin		Perspectives après le 2 juin
 COMMERCES		Départements à circulation épidémique :		
		FAIBLE	ÉLEVÉE	
Commerces (hors marchés en plein air, bars, restaurants, etc) et centres commerciaux < 40 000 m2	 Uniquement de première nécessité	 Respect de règles sanitaires et organisationnelles Possibilité de fermeture en cas de non-respect (Masque recommandé pour les personnels et les clients)		
Marchés en plein air	 Possibilité d'ouverture à la main du Préfet	 Respect de règles sanitaires et organisationnelles Possibilité de fermeture par le Préfet		
Centres commerciaux > 40000m2		 Fermeture possible par le Préfet en cas de zone de chalandise éloignée		 À définir fin mai
Coiffeurs, instituts de beauté, etc.		 Sous réserve du respect des guides sanitaires		
Bars, cafés, restaurants				 À définir fin mai



ORGANISATION DE LA VIE QUOTIDIENNE

PLAN DE DÉCONFINEMENT

	Avant le 11 mai	Du 11 mai au 1er Juin		Perspectives après le 2 Juin →
 TRANSPORTS		Départements à circulation épidémique :		
		FAIBLE	ÉLEVÉE	
Transports en commun urbain	 <p>Offre réduite Uniquement pour les déplacements autorisés</p>	 <p>Offre maximale : En heure de pointe, réservés aux déplacements domicile-travail, scolaires et rendez-vous médicaux (Port du masque obligatoire)</p>		
Transports inter-régionaux	 <p>Offre réduite Uniquement pour les déplacements autorisés</p>	 <p>Offre réduite : réservés aux motifs impérieux professionnels et familiaux (Port du masque obligatoire)</p>		 <p>À définir fin mai</p>
Avions	 <p>Offre réduite Uniquement pour les déplacements autorisés</p>	 <p>Offre réduite : réservés aux motifs impérieux professionnels et familiaux (Port du masque obligatoire)</p>		 <p>À définir fin mai</p>
Taxis / VTC	 <p>Uniquement pour les déplacements autorisés</p>	 <p>Limitation du nombre de passagers (Port du masque obligatoire en l'absence de protection chauffeur/passager)</p>		



ORGANISATION DE LA VIE QUOTIDIENNE

PLAN DE DÉCONFINEMENT

	Avant le 11 mai	Du 11 mai au 1er juin		Perspectives après le 2 juin
 DÉPLACEMENTS		Départements à circulation épidémique :		
		FAIBLE	ÉLEVÉE	
Dans l'espace public	 Sauf dérogation			
En transports en commun (masques obligatoires)	 Sauf dérogation	Respect des gestes barrières et des mesures de distanciation		
Longue distance (> 100 km)	 Sauf dérogation	Limités aux motifs impérieux familiaux et professionnels (Attestation)		 À définir fin mai



ORGANISATION DE LA VIE QUOTIDIENNE

PLAN DE DÉCONFINEMENT

	Avant le 11 mai	Du 11 mai au 1er juin		Perspectives après le 2 juin
 SPORTS		Départements à circulation épidémique :		
		FAIBLE	ÉLEVÉE	
Sport individuel à l'extérieur	 Sauf activité physique à moins de 1km, pendant moins d'1h	Autorisé sous réserve de respecter les règles de distanciation sociale		 Autorisé sous réserve de respecter les règles de distanciation sociale
Sport individuel à l'intérieur (gymnases, piscines)				 À définir fin mai
Sports collectifs et de contact		Liste établie par le ministère		 À définir fin mai
Sports collectifs professionnels		Fin de la saison 2019/2020		 Fin de la saison 2019/2020



ORGANISATION DE LA VIE QUOTIDIENNE

PLAN DE DÉCONFINEMENT

VIE SOCIALE ET ACTIVITÉS	Avant le 11 mai	Du 11 mai au 1er juin		Perspectives après le 2 juin
		Départements à circulation épidémique :		
		FAIBLE	ÉLEVÉE	
Cinémas et théâtres	✗	✗	✗	🕒 À définir fin mai
Médiathèques, bibliothèques et petits musées	✗	✓	✓	✓
Grands musées	✗	✗	✗	🕒 À définir fin mai
Forêts	✗	✓	✓	✓
Parcs et jardins	✗	✓	✗	Ouverture en fonction de la circulation de l'épidémie dans le département
Plages et lacs	✗	✗	✗	🕒 À définir fin mai
Salles de sport, salles des fêtes et polyvalentes	✗	✗	✗	🕒 À définir fin mai
Colonies de vacances, camps, etc.	✗	✗	✗	🕒 À définir fin mai
Mariages et cérémonies	✓ Reportés (sauf urgence)	✓ Reportés (sauf urgence)		🕒 À définir fin mai
Lieux de cultes	✓ Sans cérémonie	✓ Sans cérémonie		🕒 À définir fin mai
Cérémonies funéraires	✓ Moins de 20 personnes	✓ Moins de 20 personnes		🕒 À définir fin mai
Cimetières	✗	✓	✓	✓
Rassemblements > de 10 personnes	✗	✗	✗	🕒 À définir fin mai
Évènements > 5000 personnes	✗	✗ Interdit jusqu'au 31 août		✗ Interdit jusqu'au 31 août



CORONAVIRUS

DÉCONFINEMENT: LE PLAN DU GOUVERNEMENT

Le 7 mai, si évolution favorable de l'épidémie → confirmation du **déconfinement à partir du 11 mai**. Réévaluation fin mai. De **nouvelles mesures** entreront en vigueur le 2 juin.

	À partir du 11 mai 2020	Les conditions / Les conséquences
Crèches	Réouverture.	10 enfants maximum par groupe. Enfants des personnels soignants prioritaires.
Écoles maternelles et primaires, collèges.	Réouverture partielle et progressive et sur la base du volontariat des parents.	15 élèves par classe maximum. ■ 11 mai : réouverture des écoles. ■ 18 mai : 6 ^e et 5 ^e . Masques obligatoires dans les collèges.
Lycées	Pas de réouverture pour l'instant.	Une décision sera prise fin mai.
Enseignement supérieur	Pas de réouverture.	Les universités ne rouvriront qu'après l'été.
Entreprises	Réouverture autorisée.	Mesures de distanciations sociales devront être respectées. Télétravail doit être maintenu au moins 3 semaines après le 11 mai.
Bars, cafés et restaurants	Réouverture non autorisée.	Une éventuelle réouverture le 2 juin sera annoncée fin mai.
Commerces, marchés	Réouverture autorisée (sauf grands centres commerciaux).	Mesures de distanciations sociales devront être respectées. Les marchés pourront rouvrir sauf si opposition du maire.
Chômage partiel	Les mesures actuelles maintenues jusqu'au 1 ^{er} juin	
Transports en commun	RATP: 70% du trafic assuré*. 1 siège sur 2 condamné.	Port du masque obligatoire dans les bus, bus scolaires, métros, taxis et VTC.
Déplacements	Interdits au-delà de 100 km à partir du domicile.	Sauf si motif professionnel ou familial impérieux.
Sport	Interdit dans les lieux collectifs.	Mesures de distanciations sociales devront être respectées. Sports professionnels : pas de reprise de la saison 2019 - 2020.
Cinémas, grandes salles de spectacles et grands musées.	Réouverture non autorisée.	Tous les grands rassemblements > à 5000 personnes interdits jusqu'en septembre.
Médiathèques et petits musées	Réouverture autorisée.	
Cultes	Pas de cérémonie religieuse avant le 2 juin.	
Mariages, anniversaires, réunions de famille	Limités.	Tous les rassemblements de plus de 10 personnes restent interdits.
Tests	700 000 tests virologiques par semaine.	Les personnes testées positives devront se confiner (chez elles ou à l'hôtel), leur entourage sera testé et isolé.
Masques	20 millions de masques grand public disponibles en pharmacie, dans les mairies, les supermarchés ou chez les buralistes.	
Le suivi dans les départements	À partir de jeudi, une carte des départements sera publiée quotidiennement par la direction générale de la Santé.	

*100% du trafic assuré sur les lignes 1 et 14 du métro. Sources: gouvernement, médias.

VISACTU

ANNEXES

Comment bien se servir d'un masque

Publié le : 07/04/2020



Pour protéger les autres de l'épidémie de Covid-19 avoir un masque, c'est bien. L'utiliser correctement, c'est mieux. Quelques repères pour s'en servir à bon escient.

Le masque tiré sous le menton ou qui pendouille à l'oreille, le temps de discuter avec un voisin, puis remis après avoir été trituré dans tous les sens : voilà exactement ce qu'il ne faut pas faire. Pour être efficace, un masque doit rester en place, et être manipulé le moins possible. Une fois qu'il a été touché avec les mains, il faut le jeter, ou du moins, le stériliser. Voici quelques conseils pour bien se servir d'un masque.

I. Installer le masque

Le masque doit être propre. Avant de le prendre, lavez-vous les mains à l'eau et au savon, en frottant pendant 30 secondes, selon les consignes en vigueur, sans oublier les ongles, les pouces, le dos des mains et les poignets.



Masque chirurgical

Prenez le masque par les coins supérieurs (le haut se repère facilement, il est plus rigide), face blanche vers le visage. Posez-le à la racine du nez, pincez au milieu pour que la partie rigide épouse la forme du nez. Tout en maintenant le pincement, mettez les élastiques derrière les oreilles avec la main libre. Étirez ensuite le bas du masque, de façon à ce qu'il couvre non seulement la bouche, mais aussi le menton.

Masque FFP2

Ce masque est réservé aux personnels soignants, ou aux professionnels contraints de travailler au contact du public.

Positionnez la barrette métallique du masque sur le nez. En le maintenant d'une main, passez les attaches derrière la tête, en veillant à ce que l'une se positionne à la base du crâne, l'autre en haut. Serrez la barrette métallique sur le nez pour rendre le masque étanche. Vérifier son étanchéité en soufflant à travers le masque sur la flamme d'un briquet ou d'une bougie : elle ne doit pas vaciller !

Masque barrière

Observer la même procédure, en l'adaptant aux masques barrière en tissu.

II. Utiliser le masque

Une fois le masque en place, vous ne devez plus y toucher tant que vous en avez l'usage, car les mains pourraient le contaminer, ou inversement, le masque pourrait contaminer les mains.



Si vous l'enlevez, vous ne devez pas le remettre, mais en utiliser un neuf, après vous être de nouveau lavé les mains.

Le masque n'a d'efficacité que s'il complète les autres gestes barrières.

III. Enlever le masque



La durée théorique d'utilisation est de quelques heures. Mais un masque s'humidifie rapidement sous l'effet de la respiration ou de la transpiration : dès qu'il est mouillé, il n'est plus efficace, il faut l'enlever. L'idéal est de le retirer par les attaches, et de le jeter dans une poubelle qui s'ouvre avec le pied, ou, s'il est réutilisable, de le nettoyer (cf ch IV ci-dessous). Ne touchez pas la partie du masque en contact avec la bouche et le nez. Un nettoyage des mains s'impose immédiatement.

IV. Recycler le masque

Vu la pénurie de masques, plusieurs possibilités pour les masques barrières :

Lavage traditionnel à l'eau chaude et au savon ou en machine à 60°/30mn

Le four traditionnel

L'école de médecine de Stanford a dû préciser l'information qu'elle mettait en avant dans un document très relayé depuis sa publication, et que nous rapportons nous aussi : passer les masques au four à 70 °C pendant 30 minutes est bien une possibilité, mais selon la composition du masque, il existe un risque de fonte. Une lectrice nous a adressé les photos des masques chirurgicaux qu'elle avait mis au four, posés dans un récipient métallique : ils avaient tous fondu.

Par prudence, mieux vaut tenir les masques éloignés des surfaces métalliques du four, une condition difficile à respecter dans un four domestique. Ou alors surveiller de près les opérations !

Le four à micro-ondes

Pratique, rapide et sans doute efficace, la méthode n'est pas conseillée. Les masques comportent pour certains une partie métallique au niveau du nez susceptible de produire des étincelles, et des études mentionnent la fonte possible du matériau. Si vous tentez l'expérience, restez dans les parages. Nous n'avons aucune idée de la durée et de la puissance à programmer.

La vapeur

L'exposition des masques pendant 10 minutes à la vapeur, au-dessus d'un récipient d'eau bouillante, est sans doute plus accessible, mais fait courir un risque de brûlure. En plus, la procédure ne serait renouvelable que 5 fois. Au-delà, l'efficacité du masque n'est plus garantie.

Alcool et Javel

À éviter ! Pulvériser de l'alcool ou de la Javel sur un masque, pire encore, le faire tremper, dégrade fortement les capacités de filtration du masque. La Javel présente un inconvénient supplémentaire : même après plusieurs rinçages généreux, les vapeurs persistent, entraînant un risque d'irritation des voies respiratoires.

Les UV

En laboratoire, ils ont montré une bonne capacité de désinfection, tout en préservant le matériau. Encore faut-il avoir la main sur les paramètres du processus... Ce qui n'est pas le cas quand on n'a que le rayonnement solaire naturel sous la main !

Suspension à l'air libre

Le virus finit par s'inactiver après quelques heures à quelques jours, selon la surface. Laisser le masque suspendu quelques jours (au moins 5) à l'air libre, par exemple à un crochet, garantit normalement la disparition du virus [NDLR : c'est la solution que j'ai adoptée ; si on est amené à les changer tous les jours, bien entendu il faut avoir un jeu personnel d'au moins 5 masques !]

Déplacements, travail, commerces, école, masques, loisirs : voici tout ce qui sera autorisé – ou interdit – à partir de lundi 11 mai.

I. Les déplacements

Sortir de chez soi : autorisé sans attestation jusqu'à 100 km du domicile.

Les déplacements de plus de 100km : interdits sauf pour « un motif impérieux, familial ou professionnel ».

II. Le port du masque

Le port du masque et le respect des règles de distanciation seront obligatoires dans les transports publics (métro, bus et bus scolaires), les VTC, les taxis. Si pas de masque, une amende de 135 euros.

Ces masques pour le public, chirurgicaux ou textile, sont notamment vendus dans les pharmacies et, depuis lundi, dans la grande distribution.

Les commerces ou certaines professions comme les coiffeurs pourront imposer le port du masque à leurs clients.

III. Les écoles

85% des écoles seront ouvertes et 130 000 enseignants seront présents à partir du 11 mai pour accueillir un million d'élèves.

L'accès aux crèches est autorisé. Avec des groupes de 10 enfants maximum et la priorité donnée aux enfants des soignants.

Aller à l'école est autorisé. La rentrée est prévue sur la base du volontariat à partir du 11 mai dans la majorité des écoles maternelles et primaires, avec un maximum de 15 enfants par classe. Un protocole sanitaire très strict doit encadrer cette réouverture : lavage de mains à répétition, tables espacées d'au moins un mètre...

Pour les collèges, l'ouverture ne se fera pas avant le 18 mai, et uniquement dans les départements peu infectés par le coronavirus. Le masque sera obligatoire dans les collèges.

Les lycées seront fixés fin mai/début juin.

Les universités sont fermées jusque septembre.

De nombreux maires ont fait savoir qu'ils ne rouvriraient pas les écoles le 11 mai, comme ces élus de Haute-Garonne.

IV. Le travail

Retourner au bureau : autorisé si les mesures sanitaires sont appliquées. Un espace minimum de 4 m² par salarié, avec une gestion des flux et des sens de circulation pour éviter les croisements.

Les entreprises sont incitées à continuer le télétravail et/ou à prévoir des horaires décalés.

Le port du masque ne sera obligatoire que lorsqu'il y a un risque que les mesures de distanciation ne puissent pas être respectées.

La prise de température ne pourra pas être imposée aux salariés. Les campagnes de dépistage du coronavirus sont interdites au nom du secret médical.

V. Les commerces

Bars, cafés et restaurants : ouverture interdite. Réouverture fin mai dans les départements verts.

Tous les autres commerces : réouverture autorisée avec des consignes sanitaires strictes.

Les centres commerciaux de plus de 40 000m² sont autorisés à rouvrir, « en accord avec les préfets », sauf en Île-de-France.

Les marchés : autorisés sauf si le maire de la commune s'y oppose. Avec des mesures de distanciation strictes.

VI. Les rassemblements

Autorisés mais limités à dix personnes, sur la voie publique ou dans des lieux privés.

Mariages et réunions de familles : interdits si plus de 10 personnes.

Les grands musées, les cinémas, les salles de concert et les théâtres, les piscines, les salles polyvalentes : interdits.

Les bibliothèques et les petits musées : autorisés avec des mesures de distanciation sociale.

Les événements de plus de 5000 participants : interdits jusqu'en septembre.

Les églises : ouvertes mais les cérémonies sont interdites. Elles devraient reprendre à la fin du mois de mai.

Les cérémonies funéraires : limitées à 20 personnes.

VII. Les plages, les lacs

L'accès aux plages sera interdit jusqu'au 2 juin.

Mais le préfet pourra autoriser leur accès sur demande des maires.

V. Le sport

Faire du sport est interdit dans des lieux collectifs et les espaces couverts resteront fermés.

La pratique individuelle à l'extérieur sera autorisée.

Aubagne, le 09 mai 2020

Paul REBUFFEL

Membre du CA du Piémont de Garlaban

Membre référent santé de la Fédération Est des CIQ

Membre de la commission santé de la Confédération des CIQ des B-d-Rh